

**WAXOYL AG**  
4153 Reinach

Date d'émission 22.06.2022, Révision 22.06.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 1 / 16

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

**Paint Cleaner**  
**UFI: X61W-P2KE-720U-DNUS**

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1 Utilisations pertinentes**

Produit de nettoyage

**1.2.2 Utilisations déconseillées**

Aucun connu.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Société** WAXOYL AG  
Seewenweg 5  
4153 Reinach / SUISSE  
Téléphone +41-61-28177 94  
Téléfax +41-61-28177 85  
Site internet www.waxoyl.com  
E-mail info@waxoyl.ch

**Secteur informatif****Informations techniques** info@waxoyl.ch**Fiche de Données de Sécurité** sdb@chemiebuero.de**1.4 Numéro d'appel d'urgence****Organe consultatif** ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]**

Aérosol 1: H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée.  
STOT SE 3: H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Aquatic Chronic 2: H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Asp. Tox. 1: H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 22.06.2022, Révision 22.06.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 2 / 16

## 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

DANGER

Contient:

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
 H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
 P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C / 122 °F.  
 P260 Ne pas respirer les vapeurs / aérosols.  
 P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.  
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Produits de nettoyage, 648/2004/CE, contient:

>=30% hydrocarbures aliphatiques

## 2.3 Autres dangers

Dangers physico-chimiques

Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

Dangers pour la santé

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

Dangers pour l'environnement

Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

## SECTION 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable

**WAXOYL AG**  
**4153 Reinach**

Date d'émission 22.06.2022, Révision 22.06.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 3 / 16

### 3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
70 - 90	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane EINECS/ELINCS: 921-024-6, Reg-No.: 01-2119475514-35-XXXX GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Skin Irrit. 2: H315 - Asp. Tox. 1: H304 - STOT SE 3: H336 - Aquatic Chronic 2: H411
1 - 5	Dioxyde de carbone CAS: 124-38-9, EINECS/ELINCS: 204-696-9 GHS/CLP: Press. Gas (comprimé): H280
1 - 5	iso-Butane CAS: 75-28-5, EINECS/ELINCS: 200-857-2, EU-INDEX: 601-004-00-0, Reg-No.: 01-2119485395-27-XXXX GHS/CLP: Flam. Gas 1A: H220 - Press. Gas: H280
1 - 5	Propane CAS: 74-98-6, EINECS/ELINCS: 200-827-9, EU-INDEX: 601-003-00-5, Reg-No.: 01-2119486944-21-XXXX GHS/CLP: Flam. Gas 1A: H220 - Press. Gas: H280
< 2	n-Hexane CAS: 110-54-3, EINECS/ELINCS: 203-777-6, EU-INDEX: 601-037-00-0 GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Repr. 2: H361f - Asp. Tox. 1: H304 - STOT RE 2: H373 - Skin Irrit. 2: H315 - STOT SE 3: H336 - Aquatic Chronic 2: H411 SCL [%]: >= 5: STOT RE 2: H373

**Commentaire relatif aux composants** Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

<b>Indications générales</b>	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
<b>Après inhalation</b>	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
<b>Après contact cutané</b>	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
<b>Après contact avec les yeux</b>	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
<b>Après ingestion</b>	Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Somnolence  
 Effets irritants  
 Migraine

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

<b>Agent d'extinction approprié</b>	Mousse. Produits extincteurs en poudre. Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone.
<b>Agent d'extinction non approprié</b>	Jet d'eau.

WAXOYL AG  
4153 Reinach

Date d'émission 22.06.2022, Révision 22.06.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 4 / 16

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.  
Les boîtes à gaz fissurées peuvent exploser et être projetées violemment en dehors du feu.

## 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.  
Veiller à assurer une aération suffisante.  
Utiliser les vêtements de protection individuel (gants de protection, lunettes de protection, vêtement de protection).

### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.  
Ramasser les résidus avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable).  
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.  
Veiller à une bonne aspiration sur l'environ de transformation.  
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.  
Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.  
Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.  
Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.  
Protéger la peau en appliquant une pommade.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.  
Empêcher les infiltrations dans le sol.  
Ne pas stocker avec des agents oxydants.  
Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.  
Stocker au frais, l'échauffement entraîne une augmentation de la pression avec risque d'éclatement.  
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

WAXOYL AG  
4153 Reinach

Date d'émission 22.06.2022, Révision 22.06.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 5 / 16

**SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants possédant une valeur limite d'exposition (FR)**

Substance
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane
EINECS/ELINCS: 921-024-6, Reg-No.: 01-2119475514-35-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 1000 mg/m <sup>3</sup> , TMP 84 FT 84, 94, 96, 106, 140
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 1500 mg/m <sup>3</sup>
Dioxyde de carbone
CAS: 124-38-9, EINECS/ELINCS: 204-696-9
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5000 ppm, 9000 mg/m <sup>3</sup> , TMP n° 238
iso-Butane
CAS: 75-28-5, EINECS/ELINCS: 200-857-2, EU-INDEX: 601-004-00-0, Reg-No.: 01-2119485395-27-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 800 ppm, 1900 mg/m <sup>3</sup> , n-Butane
n-Hexane
CAS: 110-54-3, EINECS/ELINCS: 203-777-6, EU-INDEX: 601-037-00-0
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 20 ppm, 72 mg/m <sup>3</sup> , TMP(n°): 59, 84 ; FT(n°): 113

**Composants possédant une valeur limite d'exposition (EU)**

Substance / CE VALEURS LIMITES
Dioxyde de carbone
CAS: 124-38-9, EINECS/ELINCS: 204-696-9
8 heures: 5000 ppm, 9000 mg/m <sup>3</sup>
n-Hexane
CAS: 110-54-3, EINECS/ELINCS: 203-777-6, EU-INDEX: 601-037-00-0
8 heures: 20 ppm, 72 mg/m <sup>3</sup>

**DNEL**

Substance
iso-Butane, CAS: 75-28-5
Aucune DNEL disponible.
Propane, CAS: 74-98-6
Aucune DNEL disponible.
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 2035 mg/m <sup>3</sup>
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 773 mg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 699 mg/kg bw/day
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 699 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 608 mg/m <sup>3</sup>

**PNEC**

Substance
iso-Butane, CAS: 75-28-5
Il n'y a aucune valeur de PNEC établie pour la substance.
Propane, CAS: 74-98-6
Il n'y a aucune valeur de PNEC établie pour la substance.
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane

Il n'y a aucune valeur de PNEC établie pour la substance.

## 8.2 Contrôles de l'exposition

<b>Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques</b>	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.
<b>Protection des yeux</b>	lunettes de protection. (EN 166:2001)
<b>Protection des mains</b>	0,4mm Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374-1/-2/-3). Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.
<b>Protection corporelle</b>	Vêtement de protection (EN 340)
<b>Divers</b>	Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.
<b>Protection respiratoire</b>	En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée. Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante combinée A-P2. (DIN EN 14387)
<b>Risques thermiques</b>	Aucun
<b>Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement</b>	Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

WAXOYL AG  
4153 Reinach

Date d'émission 22.06.2022, Révision 22.06.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 7 / 16

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	aérosol
Couleur	incolore
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	non applicable
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Non applicable
Point d'ébullition [°C]	Non applicable
Point d'éclair [°C]	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Non applicable
Limite inférieure d'explosion	1,5 Vol.%
Limite supérieure d'explosion	10,9 Vol.%
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Non déterminé
Densité [g/cm <sup>3</sup> ]	0,704 (20 °C / 68,0 °F)
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m <sup>3</sup> ]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	non miscible
Solubilité autres solvants	Non déterminé
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Non déterminé
Viscosité cinématique	Non applicable
Densité de vapeur relative	Non applicable
Vitesse d'évaporation	Non applicable
Point de fusion [°C]	Non applicable
Température d'auto-inflammation	n'est pas auto-inflammable
Temp. de décomposition [°C]	Non applicable
Caractéristiques des particules	Non applicable

### 9.2 Autres informations

Aucun

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Risque d'éclatement des récipients.

### 10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7.2.

WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 22.06.2022, Révision 22.06.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 8 / 16

#### 10.5 Matières incompatibles

Agent d'oxydation

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Vapeurs/gaz inflammables.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité orale aiguë**

Produit
ATE-mix, oral, > 2000 mg/kg
Substance
n-Hexane, CAS: 110-54-3
LD50, oral, rat, 24 - 49 mL/kg bw
LD50, oral, Souris, 5000 mg/kg (IUCLID)
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane
LD50, oral, rat, > 5840 mg/kg

**Toxicité dermale aiguë**

Produit
ATE-mix, dermique, > 2000 mg/kg
Substance
n-Hexane, CAS: 110-54-3
LD50, dermique, lapin, 5 mL/kg bw
LD50, dermique, lapin, 3000 mg/kg (IUCLID)
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane
LD50, dermique, rat, > 2920 mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation**

Produit
ATE-mix, inhalatoire (vapeur), > 20 mg/l 4h
Substance
n-Hexane, CAS: 110-54-3
LC50, inhalatoire, rat, 73 860 ppm/4h
iso-Butane, CAS: 75-28-5
LC50, inhalatoire, Souris, 1237 mg/l (2h) (Lit.)
Propane, CAS: 74-98-6
LC50, inhalatoire, rat, > 1443 mg/l (15 min) (Lit.)
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane
LC50, inhalatoire, rat, > 25,2 mg/l (4 h)

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.  
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance
n-Hexane, CAS: 110-54-3
œil, aucun effet nocif observé
iso-Butane, CAS: 75-28-5
œil, non irritant
Propane, CAS: 74-98-6
œil, non irritant

WAXOYL AG  
4153 Reinach

Date d'émission 22.06.2022, Révision 22.06.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 10 / 16

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, &lt; 5% n-hexane

œil, in vivo, non irritant

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Irritant

En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.  
 Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
 Méthode de calcul

Substance

n-Hexane, CAS: 110-54-3

Harmonised classification: Skin Irrit. 2 H315

iso-Butane, CAS: 75-28-5

dermique, non irritant

Propane, CAS: 74-98-6

dermique, non irritant

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, &lt; 5% n-hexane

dermique, in vivo, irritant

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.  
 En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
 Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance

n-Hexane, CAS: 110-54-3

dermique, aucun effet nocif observé

iso-Butane, CAS: 75-28-5

inhalatoire, non sensibilisant

dermique, non sensibilisant

Propane, CAS: 74-98-6

inhalatoire, non sensibilisant

dermique, non sensibilisant

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, &lt; 5% n-hexane

dermique, in vivo, non sensibilisant

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.  
 En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.  
 Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
 Méthode de calcul

Substance

n-Hexane, CAS: 110-54-3

Harmonised classification: STOT SE 3 H336

iso-Butane, CAS: 75-28-5

inhalatoire, non irritant

Propane, CAS: 74-98-6

inhalatoire, non irritant

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, &lt; 5% n-hexane

inhalatoire, un effet néfaste observé

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
 Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance

n-Hexane, CAS: 110-54-3

Harmonised classification: STOT RE 2 H373

**WAXOYL AG**  
**4153 Reinach**

Date d'émission 22.06.2022, Révision 22.06.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 11 / 16

iso-Butane, CAS: 75-28-5

NOAEC, inhalatoire, rat, 4437 mg/m<sup>3</sup>

Propane, CAS: 74-98-6

NOAEC, inhalatoire, rat, 4437 mg/m<sup>3</sup>

**Mutagénèse** Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.  
 En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
 Les données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

**Toxicité sur la reproduction** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
 Les données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance

n-Hexane, CAS: 110-54-3

Harmonised classification: Repr. 2 H361f

**Cancérogénèse** Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.  
 En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
 Les données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

**Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.  
 D'après les données d'essais

**Remarques générales**

La détermination des propriétés présentant un risque pour la santé est effectuée sans considération des gaz propulseurs ou du matériau porteur.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien** Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

Autres informations

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Substance

n-Hexane, CAS: 110-54-3

LC50, (96h), Pimephales promelas, 2,5 mg/l (ECOTOX)

EC50, (48h), Daphnia magna, 2,1 mg/l (Lit)

iso-Butane, CAS: 75-28-5

LC50, (96h), poisson, 7,71 - 19,37 mg/L

Dioxyde de carbone, CAS: 124-38-9

LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 35 mg/L

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, &lt; 5% n-hexane

LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 11,4 mg/L

EC50, (48h), Daphnia magna, 3 mg/L

NOELR, (21d), Daphnia magna, 1 mg/L

NOELR, (28d), Oncorhynchus mykiss, 2,045 mg/L

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Comportement dans les compartiments de l'environnement** Non déterminé

**Comportement dans les stations d'épuration** Non déterminé

**Biodégradabilité** Non déterminé

WAXOYL AG  
4153 Reinach

Date d'émission 22.06.2022, Révision 22.06.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 12 / 16

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il ne faut pas s'attendre à des accumulations dans les organismes.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Une substance qui s'écoule peut pénétrer dans le sol et entraîner des contaminations du sol et des nappes souterraines.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

### 12.7 Autres effets néfastes

Aucun connu.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

#### Produit

Éliminer comme déchet dangereux.

#### Catalogue européen des déchets (recommandé)

160504\*

#### Emballage non nettoyé

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.  
Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

#### Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus  
150104

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID 1950

Transport fluvial (ADN) 1950

Transport maritime selon IMDG 1950

Transport aérien selon IATA 1950

WAXOYL AG  
4153 Reinach

Date d'émission 22.06.2022, Révision 22.06.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 13 / 16

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID	Aérosols
- Code de classification	5F
- Etiquettes de danger	
- ADR LQ	1 I
- ADR 1.1.3.6 (8.6)	Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 2 (D)
Transport fluvial (ADN)	Aérosols
- Code de classification	5F
- Etiquettes de danger	
Transport maritime selon IMDG	Aerosols (Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 5% n-hexane)
- EMS	F-D, S-U
- Etiquettes de danger	 
- IMDG LQ	1 I
Transport aérien selon IATA	Aerosols, inflammable
- Etiquettes de danger	

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID	2
Transport fluvial (ADN)	2
Transport maritime selon IMDG	2.1
Transport aérien selon IATA	2.1

#### 14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 22.06.2022, Révision 22.06.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 14 / 16

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Transport routier vers ADR/RID	oui
Transport fluvial (ADN)	oui
Transport maritime selon IMDG	MARINE POLLUTANT
Transport aérien selon IATA	oui

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable

**SECTION 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

<b>PRESCRIPTIONS DE CEE</b>	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014
<b>RÈGLEMENTS DE TRANSPORT</b>	ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2022)
<b>RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):</b>	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.
- <b>Observer les restrictions d'emploi</b>	Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.
- <b>VOC (2010/75/CE)</b>	95% (669 g/L CH)

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Non applicable

**SECTION 16: Autres informations****16.1 Mentions de danger (SECTION 3)**

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H220 Gaz extrêmement inflammable.  
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

**16.2 Abréviations et acronymes:**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
 ATE = acute toxicity estimate  
 CAS = Chemical Abstracts Service  
 CLP = Classification, Labelling and Packaging  
 DMEL = Derived Minimum Effect Level  
 DNEL = Derived No Effect Level  
 EC50 = Median effective concentration  
 ECB = European Chemicals Bureau  
 EEC = European Economic Community  
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 EL50 = Median effective loading  
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances  
 EmS = Emergency Schedules  
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
 IATA = International Air Transport Association  
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
 IC50 = Inhibition concentration, 50%  
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
 IVIS = In vitro irritation score  
 LC50 = Lethal concentration, 50%  
 LD50 = Median lethal dose  
 LC0 = lethal concentration, 0%  
 LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level  
 LL50 = Median lethal loading  
 LQ = Limited Quantities  
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
 NOEC = No Observed Effect Concentration  
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration  
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals  
 STP = Sewage Treatment Plant  
 TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
 TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
 VOC = Volatile Organic Compounds  
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

**16.3 Autres informations****Méthode de classification**

Aérosol 1: H222 Aérosol extrêmement inflammable. (Règle d'extrapolation «Aérosols») H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. (Règle d'extrapolation «Aérosols»)  
 Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée. (Méthode de calcul)  
 STOT SE 3: H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Méthode de calcul)  
 Aquatic Chronic 2: H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (Méthode de calcul)  
 Asp. Tox. 1: H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. (Règle d'extrapolation «Aérosols»)

**Positions modifiées**

SECTION 3 supprimé: Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques  
 SECTION 3 ajouté: n-Hexane  
 SECTION 3 ajouté: Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, < 5% n-hexane  
 SECTION 2 ajouté: Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.  
 SECTION 8 ajouté: Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.  
 SECTION 8 ajouté: En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée.  
 SECTION 12 ajouté: Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 22.06.2022, Révision 22.06.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 16 / 16



Copyright: Chemiebüro®

